

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
approuvant le transfert des départements de type court de
la Haute Ecole Galilée à la Haute Ecole EPHEC**

A.Gt. 20-04-2023

M.B. 01-09-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 05 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, articles 9, et 61 à 64 ;

Vu la proposition de la Haute Ecole Galilée et de la Haute Ecole EPHEC visant à incorporer les départements de type court de la Haute Ecole Galilée au sein de la Haute Ecole EPHEC, déposée en date du 27 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de l'Académie de recherche et d'Enseignement Supérieur, daté du 30 mars 2023 ;

Vu l'absence d'impact budgétaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, tant au niveau du financement global des Hautes Ecoles que des moyens de financement attribués aux autres Hautes Ecoles ;

Considérant que toutes les formalités préalables requises ont été remplies ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve la proposition de transfert des départements de type court de la Haute Ecole Galilée à la Haute Ecole EPHEC, dont le siège social est établi Avenue Konrad Adenauer 3, à 1200 Bruxelles.

Article 2. - La Haute Ecole EPHEC est habilitée à organiser les cursus pour lesquels les départements de type court de la Haute Ecole GALILEE sont habilités conformément aux annexes du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, à partir de l'année académique 2023-2024.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à la rentrée académique 2023-2024.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 avril 2023.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY